

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 5 JUILLET 2021, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19, LA SUPERFICIE DE LA SALLE DU CONSEIL, NE PERMET PAS LA PRÉSENCE DES CITOYENS)**

---

Sont présents:

Siège #1 (vacant)  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021
6. PROJET DE LOI NO. 96 MAINTIEN DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
7. DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
8. FORMATION POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT AVEC LA FQM
9. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
10. FACTURES REÇUES
11. RAPPORTS
  - 11.1 Rapport de l'inspecteur
  - 11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 150 CHEMIN DALY (CCU) CORRECTION DE LA DERNIÈRE DEMANDE
13. DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE POUR LE LOT 6 420 264
14. DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE POUR LE LOT 6 651 935
15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS
16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)**

### 3. ORDRE DU JOUR

**2021-07-083**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

**2021-07-084**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021

**2021-07-085**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

### 6. PROJET DE LOI NO. 96 MAINTIEN DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

**2021-07-086**

**ATTENDU QUE** le projet de loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, présenté à la séance du 13 mai 2021 de l'Assemblée nationale du Québec;

**WHEREAS** bill 96, an Act respecting French, the official and common language of Quebec, presented at the May 13, 2021 session of the National Assembly of Quebec;

**ATTENDU QUE** la Charte de la langue française a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un statut bilingue en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la Charte;

**WHEREAS** the Charter of the French language was adopted by the Quebec National Assembly in 1977, and more than 80 municipalities throughout the Province of Québec were recognized as having bilingual status pursuant to the provisions of Section 29.1 of the Charter;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités au Québec bénéficient du « statut bilingue » du fait qu'elles rencontrent le seuil établi pour obtenir ce statut (population composée d'au moins 50% + 1 citoyens ayant l'anglais comme langue maternelle);

**WHEREAS** that several municipalities of the Quebec benefit from the bilingual status because they meet the threshold established to obtain this status (population composed of at least 50% + citizens having English as their first language);

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu que le conseil de la municipalité de Mayo déclare vouloir maintenir le « statut bilingue » leur ayant été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française;

**IT IS MOVED** by Alain Dupuis, **SECONDED** by Renée Giroux and resolved that the Municipality of Mayo declare the importance to maintain the bilingual status that was recognized for the under section 29.1 of the Charter of the French language;

**QUE** les citoyens et le conseil de Mayo considèrent cette reconnaissance comme primordiale et comme le reflet de la présence et de l'apport au développement des communautés francophone et anglophone du territoire;

**THAT** the citizens and Mayo council consider this recognition to be essential and to reflect the presence and contribution to the development of the territory's Francophone and Anglophone communities;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à l'Office de la langue française, aux membres de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM.

**THAT** a copy of the resolution be sent to the Office de la langue française, to the members of the Quebec National Assembly, and to the UMQ, to the FQM and to the FCM.

Adoptée à l'unanimité

## **7. DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**2021-07-087**

**ATTENDU** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**ATTENDU** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**ATTENDU** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**ATTENDU** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu que la municipalité de Mayo joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte

des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QU'**une copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

## **8. FORMATION POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT AVEC LA FQM**

**2021-07-088**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiments et environnement est en poste depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021;

**ATTENDU QUE** la fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une formation, concernant le rôle de l'officier municipal accompagner d'atelier pratique, pour les nouveaux inspecteurs en octobre 2021 à Québec au coût de 655.55\$ taxes incluses

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu que le conseil autorise la formation pour l'inspecteur en bâtiments et rembourse les frais inhérents à cette formation.

Adoptée à l'unanimité

## **9. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES**

**2021-07-089**

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 12060 à 12082 :	71 644.30 \$
Paielements en ligne :	10 148.09 \$
Paies :	11 788.08 \$

Grand total :	<b>93 580.47 \$</b>
---------------	---------------------

Adoptée à l'unanimité

## **10. FACTURES REÇUES**

**2021-07-090**

**ATTENDU** la réception de la facture de plus de 3 500\$ suivante;

- Soudure élite plus 5 518.80 \$  
(installation base ciment parc)

**ATTENDU QUE** les crédits sont disponibles et font partie des chèques énumérés dans la résolution 2021-07-089;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le paiement de la facture énumérée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

## 11. RAPPORTS

### 11.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2021-0602	4516 rte 315	Abattage d'arbres	5-V
2021-0603	4442 rte 315	Construction	13-AE
2021-0604	4649 rte 315	Rénovation	5-V
2021-0605	4490 rte 315	Rénovation	5-V
2021-0606	487 ch. Burke	Piscine	7-F
2021-0607	288 ch. Daly	Construction	5-V
2021-0608	288 ch. Daly	Capt. Eaux sout.	5-V
2021-0609	288 ch. Daly	Install. Septique	5-V
2021-0610	4556 rte 315	Rénovation	5-V
2021-0611	230 ch. Daly	Abattage d'arbres	5-V
2021-0612	251 ch. Cameron	Batiments access.	7-F
2021-0613	625 ch. Burke	Construction	7-F
2021-0614	395, ch. Riv-Blanche	Rénovation	14-V
2021-0615	45 Pignon-vert	Rénovation	14-V
2021-0616	625, ch. Burke	Capt. Eaux sout.	7-F
2021-0617	625, ch. Burke	Install. Septique	7-F
2021-0618	698, ch. Rivière-Blanche	Transformation	2-ADE

### 11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
-----		

### 11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

## 12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 150 CHEMIN DALY (CCU) CORRECTION DE LA DERNIÈRE DEMANDE

### 2021-07-091

**ATTENDU QUE** les propriétaires sont madame Dorothy Sicard et monsieur Alain Mineault;

**ATTENDU QUE** les propriétaires veulent construire une allonge à leur chalet;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'une partie de l'agrandissement du bâtiment ne respecte pas le règlement de zonage municipal (règlement 2016-03 chap. V art. 38) qu'aucun bâtiment principal ne doit être construit à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux;

**ATTENDU QUE** la réglementation provinciale, Q-2, r35 sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (art 2.2) stipule que la distance à respecter est de 10 ou 15 mètres (selon la pente);

**ATTENDU QUE** les propriétaires font la demande de dérogation mineure pour la construction de l'agrandissement, pour empiéter de 1 mètre dans la bande riveraine;

**ATTENDU QUE** dans la demande initiale l'agrandissement projeté était aussi pour empiéter sur la marge latérale de 2 mètres;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement latéral gauche est de 2 mètres et que l'espace permis selon le règlement de zonage 2016-02 chap. V art. 37 est de 3 mètres latéral, et que la marge restante sera de 2,86 mètres à l'avant de la résidence et de 2 mètres à l'arrière de la résidence;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en urbanisme (CCU) a tenu une rencontre le 29 juin 2021 et les membres recommandent au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu que le conseil est d'accord avec la recommandation du CCU et autorise l'agrandissement du bâtiment principal de 2,86 mètres à l'avant de la résidence et de 2 mètres à l'arrière de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

### **13. DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE POUR LE LOT 6 420 264**

**2021-07-092**

**ATTENDU QUE** les propriétaires sont Curtis et Richard Lavell et qu'ils ont déposé une demande de lotissement;

**ATTENDU QUE** la propriété est située dans la zone 7-F Est d'affection Foresterie;

**ATTENDU QU'**une demande d'approbation cadastrale a été demandée pour le lot 6 420 264 pour créer 3 nouveaux lots, nommés 6 453 898, 6 453 899 et 6 453 900 au plan cadastral fourni par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, minute 22762, le tout conforme au règlement de lotissement 2016-04;

**ATTENDU QU'**il y a création de 3 nouveaux lots, il y aura compensation financière pour fins d'aménagement de parcs de 10% de la valeur inscrite au rôle;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en urbanisme (CCU) a tenu une rencontre le 29 juin 2021 et les membres recommandent au conseil d'accepter la présente demande.

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu que le conseil accepte la demande d'approbation cadastrale pour le lot 6 420 264.

Adoptée à l'unanimité

#### **14. DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE POUR LE LOT 6 651 935**

**2021-07-093**

**ATTENDU QUE** les propriétaires sont Alex Bertrand et Joanne Bigras et qu'ils ont déposé une demande de lotissement;

**ATTENDU QUE** la propriété est située dans la zone 7-F Est d'affection Foresterie;

**ATTENDU QU'**une demande d'approbation cadastrale a été demandée pour le lot 6 651 935 pour créer 10 nouveaux lots, nommés 6 450 345, 6 450 337, 6 450 338, 6 450 339, 6 452 977, 6 450 340, 6 450 341, 6 450 342, 6 450 343 et 6 450 344 au plan cadastral fourni par Olivier Pelletier, arpenteur-géomètre, minute 808, le tout conforme au règlement de lotissement 2016-04;

**ATTENDU QU'**il y a création de 10 nouveaux lots, il y aura compensation financière pour fins d'aménagement de parcs de 10% de la valeur inscrite au rôle;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en urbanisme (CCU) a tenu une rencontre le 29 juin 2021 et les membres recommandent au conseil d'accepter la présente demande.

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu que le conseil accepte la demande d'approbation cadastrale pour le lot 6 420 264.

Adoptée à l'unanimité

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS**

#### **16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-07-094**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 09

Adoptée à l'unanimité

#### **MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire